



**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

Document officiel diffusé par le
Secrétariat général

STATUTS DU COMITÉ DE DIRECTION

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Conseil d'administration	1966-08-22	CAD-960822-4326

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		
Amendés par le Conseil d'administration	2018-04-26	CAD-1085-5525

CLASSIFICATION	Documents constitutifs et statuts
COTE	R-CONS-8
ENTRÉE EN VIGUEUR	2018-04-26
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Secrétariat général

HISTORIQUE	Auparavant « Statut du Comité de coordination »
------------	---

TABLE DES MATIÈRES

1 Attributions 3
2 Composition 3
3 Réunions..... 3

1 ATTRIBUTIONS

Le Comité de direction est une instance qui assiste le directeur général dans la prise de décisions sur toutes les fonctions de Polytechnique. Il agit également comme instance de coordination et de concertation entre les directions et les départements

L'acronyme du Comité est « CODIR ».

2 COMPOSITION

Le Comité de direction est composé des personnes suivantes :

- Le directeur général;
- Les directeurs fonctionnels;
- Un directeur de département désigné par l'ADD et qui siège pendant une période de six (6) mois ou jusqu'à son remplacement.

Sont normalement présents à titre d'invités :

- Le secrétaire général;
- Le directeur de la Stratégie;
- Le Comité de direction peut également s'adjoindre des professeurs, des directeurs adjoints, associés et de service et autres personnes ressources pour les dossiers qui les concerne.

3 RÉUNIONS

Le Comité de direction se réunit sur avis de convocation du directeur général.